



La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE

Juillet 2017 • 8^{ème} édition

Cécile Philippe | Nicolas Marques | James Rogers

SOMMAIRE

OBJECTIF DE L'ÉTUDE — 2

SPÉCIFICITÉ DE LA DÉMARCHÉ — 2

JOURS DE LIBÉRATION FISCALE ET SOCIALE 2017 — 3

ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE — 3

- Le taux d'imposition réel moyen baisse mais reste élevé — 3
- La France, la Belgique et l'Autriche restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen — 5
- Une fiscalité non transparente — 7

ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS — 10

- Une pression fiscale qui reste très élevée — 10
- Un pouvoir d'achat amputé par des prélèvements obligatoires particulièrement lourds — 10
- Un débat fiscal qui s'attache trop souvent à l'accessoire — 12
- Des charges sociales qui restent à un niveau record — 15
- Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies — 20
- Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage de qualité ou d'attractivité — 23

DÉTAIL DES CALCULS — 26

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE — 28

- Le salaire complet — 28
- Le disponible net de charges et d'impôts — 28
- Le taux de socialisation et d'imposition réel — 28
- Le jour de libération fiscale et sociale — 28

PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES — 29

- Charges patronales et salariales — 29
- Salaires bruts — 29
- Impôt sur le revenu (IR) — 29
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — 29

QUESTIONS USUELLES — 30

- Pourquoi ne pas avoir construit l'étude sur un indicateur macroéconomique ? — 30
- Quel contribuable est pris en compte, avec quelles sources et quels calculs ? — 30
- Pourquoi prendre en compte les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA ? — 30
- Pourquoi ne pas faire de différence entre les charges sociales patronales et salariales ? — 31
- Comment garantir l'homogénéité des calculs s'agissant de taxes des assiettes différentes ? — 31
- Pourquoi un salarié moyen et non médian ? — 31
- Est-ce que prendre en compte un célibataire sans enfant pénalise la France dont l'impôt sur le revenu progressif fonctionne sur une base familiale ? — 31
- Pourquoi ne pas proposer plusieurs cas types ? — 33
- Que mesure cet indicateur ? — 33
- Pourquoi ne pas valoriser les prestations publiques — 33
- Peut-on comparer les pays entre eux ? — 34

SOURCES — 35

CONTACT POUR TOUTE QUESTION OU INTERVIEW — 36

EN SAVOIR PLUS SUR L'ITEM — 36

POUR DEVENIR DONATEUR DE L'ITEM — 37

Calculs réalisés avec



OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif de cette étude est de comparer le fardeau fiscal et social qui pèse sur le salarié moyen des 28 pays membres de l'Union européenne (UE) et de déterminer ainsi le « jour de libération fiscale et sociale » des personnes qui *travaillent* au sein de l'UE.

SPÉCIFICITÉ DE LA DÉMARCHÉ

De nombreuses études classent les pays en fonction de leur *niveau de prélèvements obligatoires* ou du *degré de liberté économique perçu*.

Très utiles aux économistes, ces travaux reposent pour autant sur des données chiffrées agrégeant la fiscalité pesant sur tous les agents économiques ou se focalisent sur des thématiques (la fiscalité du travail, la fiscalité sur la consommation...) au détriment d'une vision globale.

Ce faisant, ils occultent la part des revenus des salariés consacrée au financement des services publics et à la sécurité sociale obligatoire, ou rendent difficiles les comparaisons d'un pays à un autre.

Cette étude vise à surmonter ces difficultés, en comparant la pression fiscale et sociale réellement supportée par le salarié moyen dans chaque pays de l'UE.

Cette pression est calculée en agrégeant les principaux impôts ou charges que supportent, directement ou indirectement, les salariés moyens. Elle prend en compte les charges sociales patronales, les charges sociales salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Tous ces prélèvements obligatoires sont pris au titre du travail effectué par le salarié, sont intégralement financés par les fruits de son activité et réduisent *in fine* d'autant son pouvoir d'achat réel. Ils sont rapportés au salaire complet du salarié moyen, parfois appelé « super brut », calculé en additionnant les impôts et charges et ce qui reste, une fois ces prélèvements obligatoires sur le travail ou la consommation réglés.

Cette étude permet ainsi de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour le salarié moyen. Elle permet aussi de déduire le moment à partir duquel il recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.

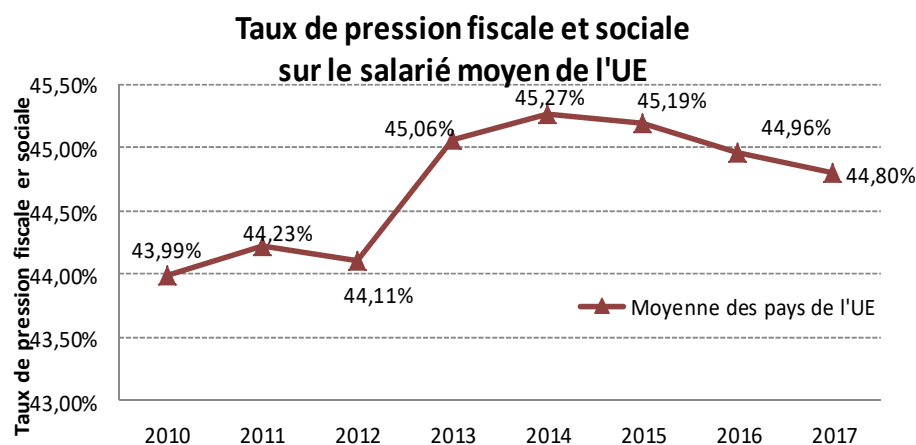
JOURS DE LIBÉRATION FISCALE ET SOCIALE 2017

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
27 Chypre	19 Malte 26 Irlande	9 Royaume-Uni 21 Bulgarie 29 Luxembourg	1 Danemark 8 Espagne 9 Estonie 9 Slovénie 11 Portugal 12 Croatie 13 Moyenne UE 14 Pologne 19 Finlande 20 Lituanie 20 Rép. Tchèque 20 Roumanie 20 Pays-Bas 20 Lettonie 20 Slovaquie 23 Suède	5 Hongrie 8 Italie 10 Grèce 10 Allemagne 18 Autriche 27 Belgique 29 France

ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE

Le taux d'imposition réel moyen baisse, mais reste élevé

Pour la troisième fois depuis 2010 (première édition de cette étude), le taux réel d'imposition du salarié moyen baisse légèrement. Il est de 44,80 % en 2017, soit 0,16 % de moins qu'en 2016. Pour autant il reste significativement plus élevé qu'en 2010, avec une hausse de 0,81 %.



Sur un an, 15 pays de l'UE participent à la baisse des prélèvements obligatoires. Dans 9 de ces pays, la baisse des prélèvements obligatoires permet de récupérer au moins un jour de pouvoir d'achat. C'est tout particulièrement le cas en Hongrie, avec une pression fiscale désormais à 50,88 % (soit un gain de 12 jours). Huit autres pays enregistrent des baisses significatives : il s'agit du Luxembourg (+6 jours), du Portugal et de l'Irlande (+4 jours), de la Finlande et de la Roumanie (+3 jours), de Chypre (+2 jours), de la Croatie et de l'Autriche (+1 jour).

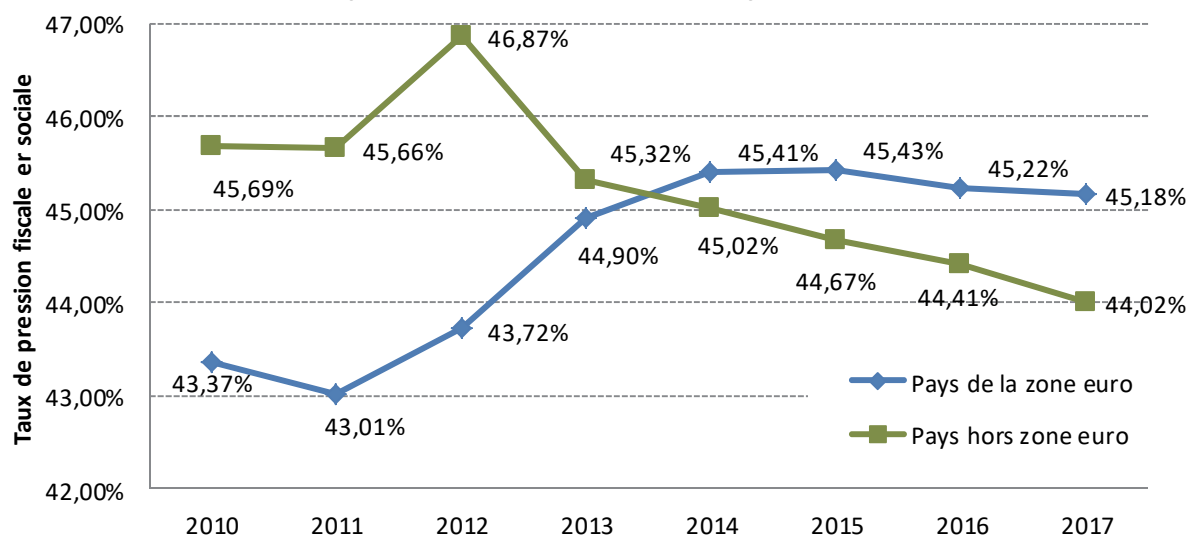
Sur un an, 13 pays subissent une hausse des prélèvements obligatoires. Dans 7 d'entre eux, l'évolution des prélèvements obligatoires conduit à la perte d'au moins un jour de pouvoir d'achat. Il s'agit de la Suède, de Malte et de la Lettonie (-1 jour), de la Grèce et Bulgarie (-3 jours), de l'Italie (-6 jours) et de la Lituanie (-7 jours).

Concrètement, un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supportera, en 2017, 44,80 € de prélèvements obligatoires. Il pourra, *in fine*, disposer à sa guise de 55,20 € de pouvoir d'achat réel, ce qui représente 16 centimes de plus que l'an passé et 0,81 € de moins qu'en 2010.

À noter que l'écart entre les 19 pays de la zone euro et les 9 pays hors zone euro a continué de s'accroître. La zone euro bénéficiait d'une fiscalité en moyenne plus favorable que le reste de l'UE dans les 4 premières éditions du baromètre, mais la situation s'est inversée en 2014. L'écart entre la fiscalité moyenne de la zone euro (45,18 %) et celle des autres pays de l'UE (44,02 %) représente 1,16 % en 2017, un record jamais atteint.

L'étude montre, une fois de plus, l'ampleur des augmentations de charges et d'impôts dans la zone euro depuis 2010 et la lenteur de sa décade. Un nombre significatif de pays ont cherché à rééquilibrer leurs comptes publics en augmentant la fiscalité pesant sur les employeurs et les ménages plutôt qu'en réduisant les dépenses. Dans un contexte de faible croissance, les salariés ont subi de plein fouet la hausse des prélèvements obligatoires qui représentent pour eux une « double peine ». D'une part, leurs employeurs, qui supportent des impôts et charges en hausse, ont été moins enclins à accorder des augmentations de salaires bruts. D'autre part, leur salaire net reste amputé par diverses augmentations de charges sociales, d'impôts sur le revenu et de TVA.

Taux de pression sur le salarié moyen zone euro

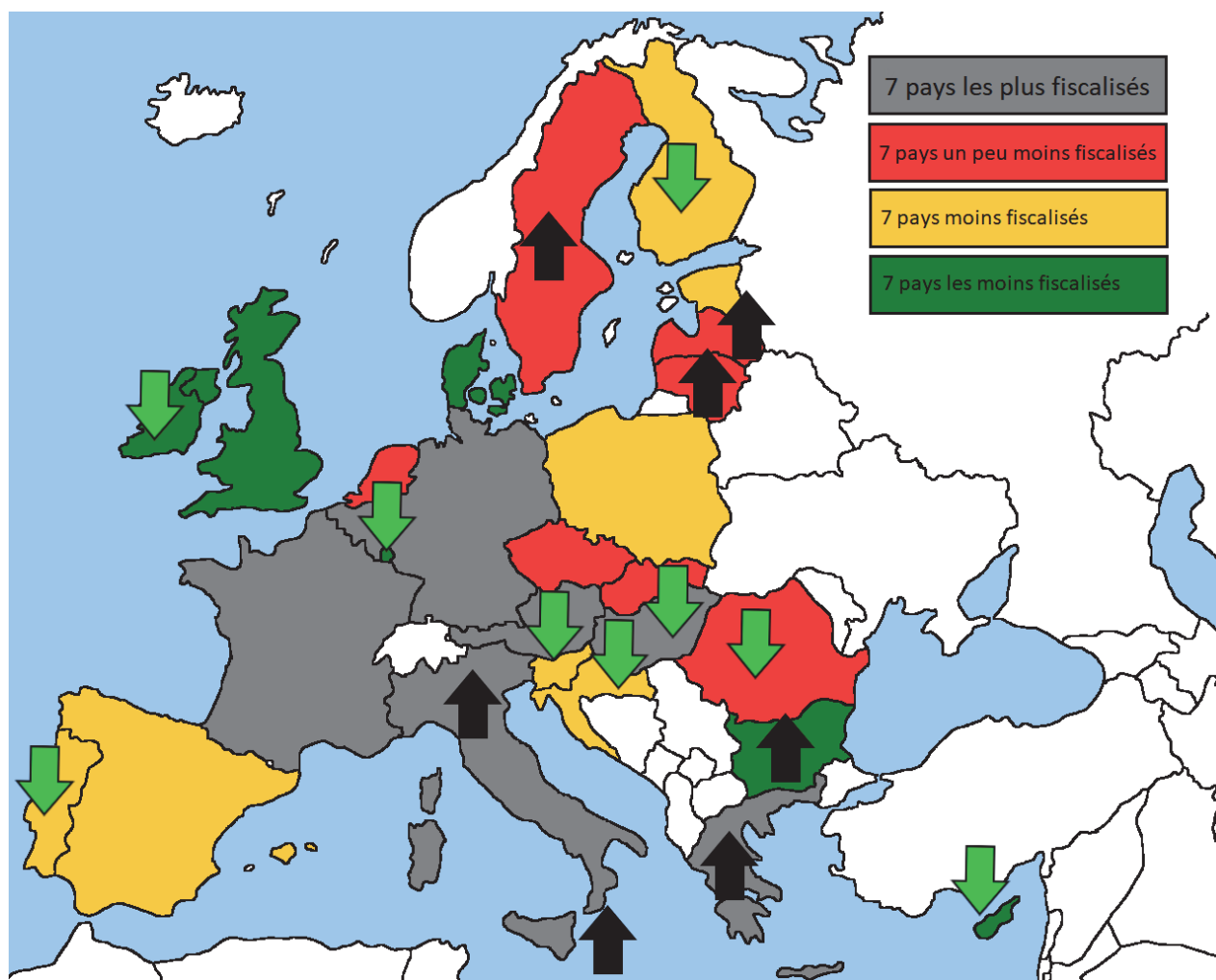


La France, la Belgique et l'Autriche restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen

Comme l'an passé, les 3 champions de la fiscalisation du salarié moyen sont la France, la Belgique et l'Autriche.

La France reste la championne de la fiscalité, avec 57,41 % de taxation et une libération fiscale et sociale le 29 juillet (inchangé vs 2016). La Belgique, qui avait abandonné sa place de numéro 1 l'an passé, reste n°2 avec 56,74 % et une libération fiscale et sociale le 27 juillet (inchangé vs 2016). L'Autriche reste sur le podium, en dépit d'une nouvelle baisse d'impôts. Avec 54,28 % de taxation, sa libération fiscale et sociale intervient le 18 juillet, soit un jour plus tôt que l'an passé.

Pression fiscale sur le salarié moyen et évolutions significatives dans les différents pays de l'UE



Encadré 1 : Zoom sur les baisses des fiscalités belges et autrichiennes

En Belgique, le gouvernement de Charles Michel a mis en place un « tax shift » visant à réduire les charges sur le travail. Les charges patronales ont commencé à diminuer au 2^{ème} trimestre 2016. De 33 % elles passeront à 25 % pour le salarié moyen en 2018. Le taux d'imposition du salarié moyen belge a chuté de 59,47 % en 2015 à 56,74 % en 2017. Le jour de libération fiscale et sociale a avancé du 6 août 2015 au 27 juillet 2017. Précisons néanmoins que l'effet pour le salarié moyen est directement lié à son mode de consommation. Le « tax shift » est en effet financé par des augmentations simultanées des taxes sur l'électricité (de 6 % à 21 %), le diesel et l'alcool. Tout le monde n'est pas gagnant dans les mêmes proportions, loin de là...

Suite >

En Autriche le gouvernement a fait le choix en fin d'année 2015 d'une baisse de l'impôt sur le revenu. Les taux marginaux d'imposition ont été révisés à la baisse. L'effet, très significatif sur la première tranche (25 % au lieu de 36,5 % sur les revenus bruts entre 11 000 et 18 000 €), porte aussi sur les autres tranches d'imposition du salarié moyen dans des proportions moindres. Bilan le taux d'imposition est passé de 56,42 % en 2015 à 54,28 % en 2017. Le jour de libération fiscale et sociale a lui aussi avancé du 25 juillet 2015 au 18 juillet 2017.

Suivent ensuite l'Allemagne, la Grèce, l'Italie et la Hongrie. Les taux de prélèvements obligatoires y varient de 52,27 % à 50,88 % et les jours de libération fiscale s'y échelonnent entre les 5 et 10 juillet.

Dans ces 7 pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges. Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant, au mieux, indirecte.

Certes, il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais son influence est diluée. Il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoires fonctionnant en capitalisation, la santé ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics.

Une fiscalité non transparente

En 2017, l'employeur moyen de l'UE devra déboursier 185 € pour que son salarié puisse disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel, tout en s'acquittant de 85 € de charges et d'impôts.

La fiscalité pesant sur le salarié moyen varie très fortement d'un pays à l'autre. Les employeurs Français et Belges doivent, par exemple, déboursier 235 et 231 € pour que leurs salariés moyens disposent de 100 € de pouvoir d'achat. À l'opposé, les employeurs du Royaume-Uni, d'Irlande, de Malte ou de Chypre distribuent entre 154 et 131 € pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.

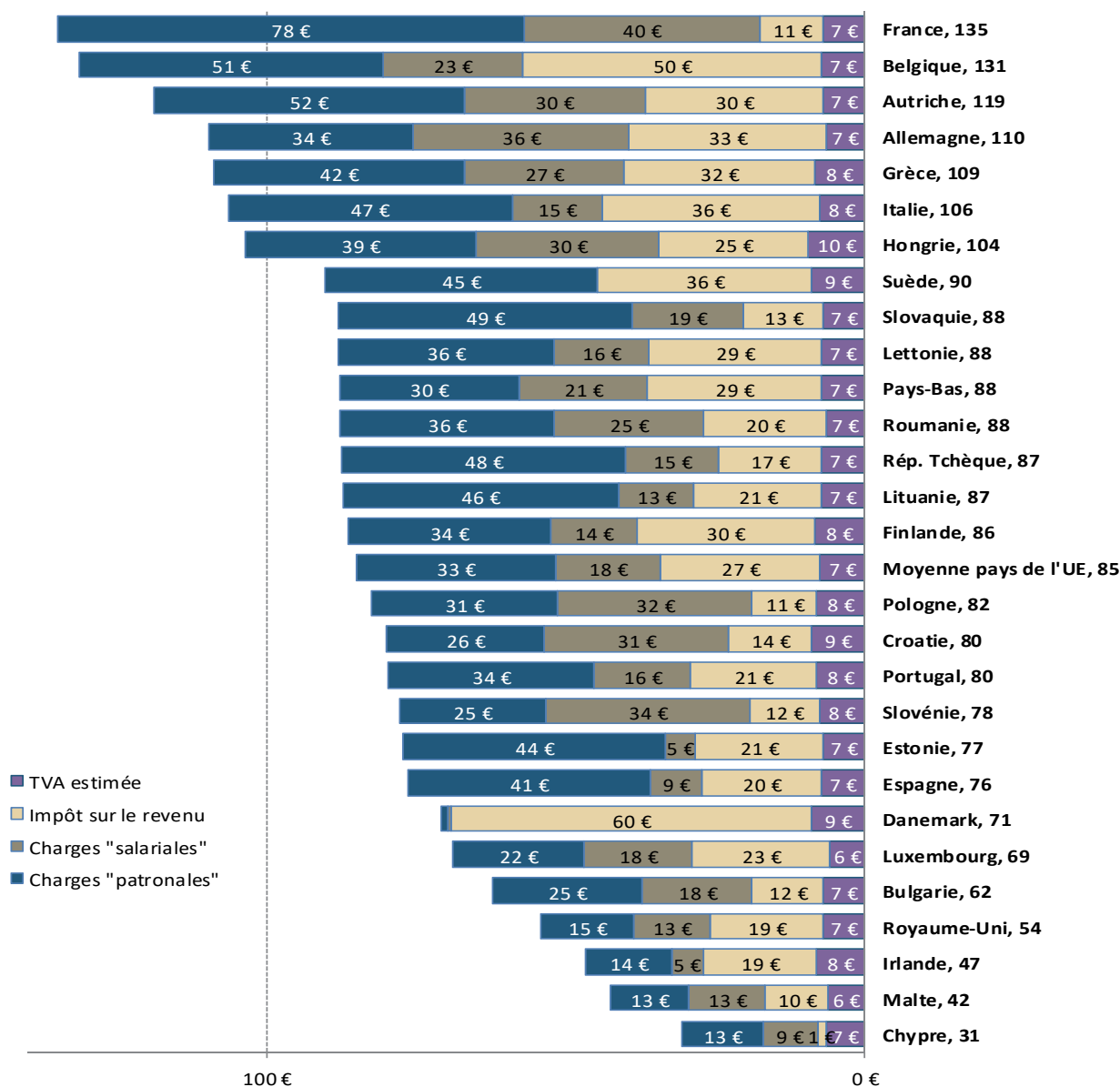
La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeur que les salariés ont en tête. Beaucoup se focalisent sur l'impôt sur le revenu et la TVA, sans mesurer

l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales. Pourtant, ces dernières représentent de loin l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen, sauf au Danemark (2 %) et dans une moindre mesure en Irlande (42 %).

Cette relative myopie est sans doute liée au fait que les pays de l'UE ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales » contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de cotisations sociales dites « employeurs » et « salariés » sont proches. C'est notamment le cas en Allemagne, en Pologne, à Malte, au Royaume-Uni ou au Luxembourg. Dans d'autres pays, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Estonie, Espagne, Lituanie ou Italie.

Dans les faits cette distinction patronal/salarial, qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent plus que les salariés, est trompeuse. Elle n'a aucun sens économique. Les cotisations « patronales » comme « salariales » sont versées au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes qu'il pourra librement dépenser, d'où la méthodologie employée dans cette étude.

Charge et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2017



Lecture : L'employeur moyen de l'UE doit déboursier 185 € pour que le salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat réel, une fois payés 33 € de charges « patronales », 18 € de charges « salariales », 27 € d'impôt sur le revenu et 7 € de TVA.

ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS

Une pression fiscale qui reste très élevée

L'étude montre, sans surprise, que la pression fiscale et sociale française reste très élevée en 2017, en dépit des appels répétés à la « pause » fiscale ayant marqué le précédent quinquennat. L'employeur Français doit déboursier 235 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat. C'est 5 € de plus qu'en 2010.

Un pouvoir d'achat amputé par des prélèvements obligatoires particulièrement lourds

Le classement 2017 montre que le salarié moyen français est en théorie parmi les mieux payés de l'UE. Son employeur débourse en effet 56 499 €, ce qui le met au 6^{ème} rang. Mais la fiscalité est si importante (57,41 % de charges et impôt sur ce qui est déboursé par l'employeur, 1^{er} rang de l'UE) qu'il ne reste *in fine* que 24 062 € de pouvoir d'achat réel, ce qui met le salarié moyen au 11^{ème} rang dans l'UE.

Alors que l'employeur français fait face à un coût du travail du même ordre que les pays du Nord de l'UE, son salarié moyen a un pouvoir d'achat intermédiaire entre celui des pays du Nord et des pays du Sud.

Détail des calculs, taux de socialisation réel et jours de libération sociale et fiscale 2017

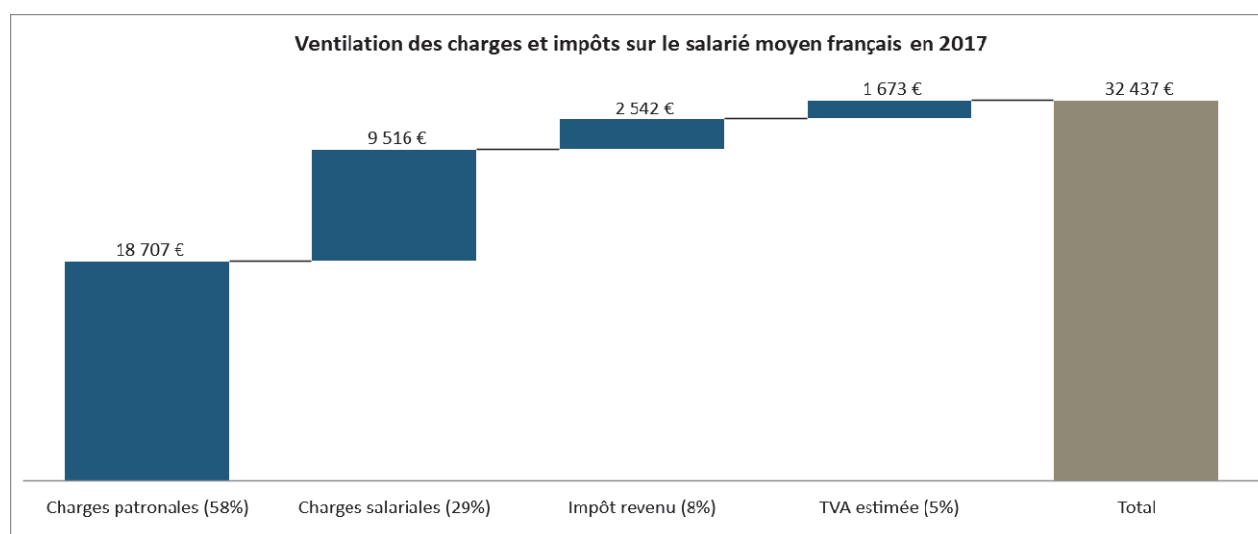
Rang dans l'UE	Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)		- Charges, impôt sur le revenu et TVA (en % du salaire complet)		= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)	
1	Luxembourg	63 836 €	France	57,41%	Luxembourg	37 815 €
2	Belgique	59 775 €	Belgique	56,74%	Danemark	32 165 €
3	Pays-Bas	58 609 €	Autriche	54,28%	Pays-Bas	31 211 €
4	Suède	58 059 €	Allemagne	52,27%	Royaume-Uni	30 553 €
5	Autriche	56 942 €	Grèce	52,10%	Suède	30 539 €
6	France	56 499 €	Italie	51,56%	Finlande	28 562 €
7	Allemagne	56 180 €	Hongrie	50,88%	Allemagne	26 813 €
8	Danemark	54 901 €	Suède	47,40%	Irlande	26 334 €
9	Finlande	53 247 €	Slovaquie	46,78%	Autriche	26 034 €
10	Royaume-Uni	47 066 €	Lettonie	46,77%	Belgique	25 858 €
11	Italie	39 880 €	Pays-Bas	46,75%	France	24 062 €
12	Irlande	38 593 €	Roumanie	46,69%	Espagne	19 337 €
13	Espagne	34 111 €	Rép. Tchèque	46,66%	Italie	19 318 €
14	Grèce	25 383 €	Lituanie	46,60%	Chypre	19 294 €
15	Chypre	25 189 €	Finlande	46,36%	Malte	12 786 €
16	Portugal	21 384 €	Pologne	45,20%	Grèce	12 159 €
17	Slovénie	21 024 €	Croatie	44,42%	Portugal	11 905 €
18	Malte	18 219 €	Portugal	44,33%	Slovénie	11 820 €
19	Estonie	17 191 €	Slovénie	43,78%	Estonie	9 702 €
20	Rép. Tchèque	15 763 €	Estonie	43,57%	Rép. Tchèque	8 409 €
21	Croatie	14 768 €	Espagne	43,31%	Croatie	8 208 €
22	Slovaquie	14 353 €	Danemark	41,41%	Slovaquie	7 639 €
23	Hongrie	12 682 €	Luxembourg	40,76%	Pologne	6 840 €
24	Pologne	12 483 €	Bulgarie	38,39%	Lettonie	6 457 €
25	Lettonie	12 132 €	Royaume-Uni	35,08%	Hongrie	6 230 €
26	Lituanie	11 363 €	Irlande	31,77%	Lituanie	6 068 €
27	Roumanie	8 368 €	Malte	29,82%	Roumanie	4 461 €
28	Bulgarie	6 256 €	Chypre	23,40%	Bulgarie	3 855 €

L'étude montre comment le système fiscal et social contribue à réduire drastiquement le pouvoir d'achat réel. Elle apporte aussi un éclairage sur les crispations françaises avec, d'une part, des employeurs inquiets de l'envolée du coût du travail et, d'autre part, des salariés ayant parfois l'impression d'être laissés pour compte.

Le fait d'extérioriser l'ampleur des charges et impôts permet, en effet, d'expliquer les tensions entre les employeurs et les salariés. Les premiers raisonnent en termes de salaire complet, en ajoutant les charges patronales au salaire brut alors que les seconds raisonnent en termes de pouvoir d'achat réel. Les uns ont ainsi la légitime impression de dépenser beaucoup pour leurs salariés, tandis que ces derniers ont l'impression de ne pas toujours être récompensés à la hauteur de leur contribution.

Un débat fiscal qui s'attache trop souvent à l'accessoire

L'étude montre que la pression fiscale et sociale sur le salarié moyen français s'explique avant tout par les charges sociales (87 %) et accessoirement par l'impôt sur le revenu ou la TVA (13 % cumulés). Dans ces conditions, la limitation de ces charges devrait être un sujet prioritaire et consensuel, or nous sommes toujours loin du compte.



Depuis plusieurs années, une grande partie des débats sur les questions fiscales et sociales tourne autour de l'impôt sur le revenu : est-il assez redistributif, les niches fiscales sont-elles légitimes, est-ce normal que la moitié des ménages en soit exonérée, comment optimiser sa collecte...

À ce titre, la mise en place d'un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu a de quoi surprendre dans un pays où l'essentiel des charges sur le salarié sont déjà prélevées à la source, au travers des cotisations « patronales » et « salariales ». Lorsqu'on met de côté la TVA, 92 % des charges pesant sur le salarié moyen sont déjà collectées au moyen de la fiche de paie, 61 % au titre des charges patronales et 31 % au titre des charges salariales. Dans ces conditions prélever l'impôt sur le revenu à la source représente un défi complexe pour un enjeu limité (voir Encadré n°2).

Encadré 2 : Qu'attendre du prélèvement à la source?

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu est reportée du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2019. Présenté comme une mesure de simplification, le PAS s'avère plus épineux que prévu à mettre en place.

Véritable serpent de mer, le PAS a été appliqué en France de 1940 à 1948 avant d'être abandonné en raison, notamment, de sa complexité. Près de vingt ans plus tard, Michel Debré avait lancé une initiative en faveur de sa réintroduction en 1966. Elle avait été abandonnée suite à l'hostilité des organisations syndicales à l'égard de cette mesure qui aurait réduit les salaires nets. Valéry Giscard d'Estaing a été tenté lui aussi par la démarche, en 1973. À nouveau, le gouvernement recula de peur que le prélèvement à la source n'entraîne des revendications généralisées de la part de salariés qui auraient pu considérer, à la lecture de leur feuille de paie, que leur pouvoir d'achat était amputé. Plus proche de nous, Thierry Breton avait travaillé sur la question en 2007, tout comme Jean-Marc Ayrault en 2013, avant que Manuel Valls remette le sujet en selle.

Les employeurs seront chargés de prélever à la source l'impôt sur le revenu à compter du 1^{er} janvier 2019. Cela renforcera leur rôle de « tiers payeurs ». En plus de collecter les charges sociales, la CSG-CRDS et une multitude de cotisations, ils seront en charge de la collecte de l'impôt sur le revenu.

Dans les faits, ils devraient déduire des paies un taux d'imposition communiqué par les pouvoirs publics, basé sur la précédente déclaration de revenu. En effet, les logiciels de paie n'intègrent pas la totalité des informations nécessaires au calcul de l'impôt sur le revenu, loin de là. Conçus pour des calculs de charges sociales, ils ignorent des spécificités comme la composition des ménages, les charges déductibles ou les réductions et crédits d'impôt.

Conséquence : les déclarations d'impôts resteront nécessaires, et il faudra mettre en place des aménagements pour les contribuables ayant trop ou pas assez payé d'impôt sur le revenu.

Suite >

Un des éléments surprenant dans la gestion de ce dossier reste l'absence d'évaluation des coûts liés à la réforme. La décision semble avoir été prise sans prendre en considération les précédentes analyses chiffrées. Pourtant, en 2012, le conseil des prélèvements obligatoires estimait que cette mesure coûterait aux entreprises entre 1,3 et 3,5 % des sommes collectées, soit une facture de 700 millions d'euros à 2 milliards par an. Le conseil estimait que les économies seraient minimales pour l'administration fiscale : de l'ordre de 200 équivalents temps plein, soit environ 12 millions d'euros par an. Mais ce chiffrage ne tenait pas compte de toute une série de surcoûts : les administrations devront notamment contrôler l'activité des « tiers payeurs » et gérer les régularisations à faire pour les ménages ayant trop ou pas assez payé.

Or, l'expérience montre que toute une série de projets récents, censés générer des économies se sont avérés des gouffres financiers pour le contribuable. On se souvient que depuis 2012, la comptabilité de l'État a basculé dans « Chorus », un logiciel qui a coûté 500 millions de plus que prévu. L'année suivante, le ministre de la défense décidait d'abandonner à terme le logiciel de paie « Louvois », après 460 millions de dérapages. Toujours en 2013, la Cour des comptes estimait que le Dossier médical personnel (DMP) avait conduit à dépenser un demi-milliard en pure perte. En 2014, une réunion interministérielle entérinait l'abandon du projet de refonte du circuit de paie des agents de l'État. Ce programme, dit ONP, visait à rationaliser la gestion de la paie de 2,7 millions d'agents publics, avec à la clef une facture de 346 millions pour le contribuable.

In fine, il y a matière à s'interroger sur l'intérêt de cette évolution. Le prélèvement à la source est déjà majoritaire en France, en raison de l'importance des charges sociales et de la CSG et CRDS. Le traitement de l'impôt sur le revenu, qui ne concerne que 45,6 % des foyers fiscaux, est déjà largement « optimisé ». Les déclarations sont déjà préremplies, 70 % des contribuables sont déjà mensualisés. Le taux de recouvrement est de l'ordre de 99 %, quasiment autant que pour les charges sociales.

Dans ces conditions, pourquoi changer le mode de prélèvement de l'impôt sur le revenu, changement coûteux qui ne portera que sur une assiette limitée : 3,2 % du PIB et moins de 8 % des prélèvements obligatoires ?

Des charges sociales qui restent à un niveau record

L'importance des charges sociales, patronales comme salariales, devrait naturellement interpeller tous les acteurs. Pour pouvoir distribuer 100 € de pouvoir d'achat réel, l'employeur français doit s'acquitter de 78 € de charges « patronales » et de 40 € de charges « salariales ». Ce sont des records au sein de l'UE.

Cette situation génère des effets pervers bien réels. Elle conduit les employeurs à un comportement malthusien, en limitant les embauches comme les augmentations de salaires. Cette réalité s'impose à tous, du particulier employeur à la grande entreprise en passant par les PME et les ETI. Elle explique la persistance d'un chômage élevé et la faiblesse de la croissance française. D'où la mise en place de mesures compensatoires, pour tenter de préserver l'attractivité, comme le « *pacte de responsabilité* » ou le « *pacte de compétitivité* ». Mais ces mesures sont loin de faire l'unanimité. Dès la mise en place du CICE en 2013, certains se sont interrogés sur la légitimité de mécanismes complexes d'« aides », parfois présentés comme des cadeaux aux employeurs, alors qu'ils ne compensent que partiellement les effets liés aux hausses des prélèvements (voir Encadré n°3). D'autres ont débattu de la méthode (fallait-il cibler les dispositifs sur un public ou faire du saupoudrage ?), de la soutenabilité de ces dispositifs à long terme dans un contexte de dérapage perpétuel des finances publiques et sociales, voire des effets pervers (les aides créent-elles des effets d'aubaine voire des distorsions préjudiciables ?). Enfin les pouvoirs publics eux-mêmes ont prêté le flanc aux critiques, en ayant mis en avant l'intérêt d'une transformation du CICE en allègement des charges sociales pérenne, puis en ayant différé deux fois d'affilée cette évolution (voir Encadré n°4).

Ajoutons qu'au-delà du sujet toujours d'actualité que représente la transformation du CICE, les précédents gouvernements n'ont jamais réussi à enrayer l'augmentation de la fiscalité. Plusieurs augmentations de charges sont intervenues depuis notre précédente édition, qu'il s'agisse de la maladie (+0,05 %), de la vieillesse déplafonnée (+0,05 %) ou des transports (+0,10 % en Ile de France, voir encadré n°4). Si la cotisation au régime de garantie des salaires (AGS) a baissé à compter du 1^{er} juillet 2017 (-0,05 %), cet effet sera annulé par la contribution employeur créée à compter du 1^{er} octobre 2017 au titre de la convention assurance chômage (+0,05 %).

Toutes ces évolutions, combinées à celles de l'impôt sur le revenu lié à la hausse du salaire moyen, conduisent à un maintien de la pression fiscale sur le salarié moyen à un niveau record au sein de l'UE.

Plus inquiétant, la mesure phare du nouveau gouvernement ne semble pas de nature à changer radicalement la donne l'an prochain. Nos simulations montrent que si les annonces de campagnes avaient déjà été mises en œuvre, la France serait restée championne de la fiscalité de l'Union européenne, devant la Belgique et l'Autriche (voir encadré n°5).

Encadré 3 : La transformation du CICE en allègement de charges sociales améliorerait-elle significativement le fardeau fiscal et social du salarié moyen français ?

La Loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012 a instauré le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Cette mesure vise à financer l'amélioration de la compétitivité des entreprises afin de favoriser l'investissement, la recherche, l'innovation, la formation, le recrutement, la prospection de nouveaux marchés et la reconstitution de leur fonds de roulement. Ce dispositif prend la forme d'un crédit d'impôt calculé sur les rémunérations des collaborateurs touchant moins de 2,5 SMIC.

Ce crédit d'impôt, qui représente 7 % des salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2017, n'est pas pris en compte dans notre étude. Destinée à limiter l'érosion de la compétitivité des entreprises, il n'est pas un élément de rémunération des salariés et n'apparaît donc pas sur la fiche de paie de ces derniers.

Dès l'annonce du pacte de responsabilité pour 2015-2017, François Hollande avait ouvert la possibilité de transformer le CICE en baisse pérenne de cotisations. Le précédent gouvernement a repoussé à plusieurs reprises cette transformation en raison des frottements liés à la transition : le CICE est en effet calculé sur les bénéfices de l'année précédente, alors que les allègements de charges s'appliquent dès leur entrée en vigueur. Si le CICE apparaissait initialement comme une mesure habile, son coût étant différé dans le temps, en sortir s'avère coûteux. L'année de la transition, il faut à la fois assumer le remboursement du CICE au titre de l'année précédente et la baisse de cotisations sociales pour l'année en cours.

Ceci explique pourquoi le nouveau gouvernement vient de différer, une nouvelle fois, cette transformation. La promesse d'Emmanuel Macron de transformer le CICE en allègement de charges dès 2018 fait, en effet, partie des mesures reportées à 2019.

Ajoutons que cette évolution ne serait malheureusement pas de nature à changer radicalement le positionnement concurrentiel français. Si le CICE avait d'ores et déjà été transformé en un allègement des cotisations patronales de 7 % du salaire brut, le taux de socialisation et d'imposition réel français aurait été de 55,32 % en 2017. La France serait restée sur le podium de la fiscalité de l'Union européenne, entre la Belgique (56,74 %) et l'Autriche (54,28 %).

Encadré 4 : Ce très cher Syndicat des transports d'Île-de-France

Plus de 200 syndicats de transport sont financés par les fiches de paie. Les URSSAF collectent en effet une taxe, le « versement transport », qu'elles leur reversent.

Le STIF est le plus connu de ces syndicats. En 2015, ses recettes s'élevaient à 5,7 milliards d'euros. La grande majorité (66 %) provenait du versement transport qui représentait 3,8 milliards d'euros. Le reste (34 %) était essentiellement composé de contributions et subventions publiques.

Du point de vue du salarié, la cotisation était de 2,85 % du salaire brut au 1^{er} trimestre sur Paris et dans les Hauts de Seine (2,95 % depuis le 2^{ème} trimestre). Cela représente 1 100 euros prélevés à la source sur la feuille de paie d'un salarié moyen. Le vrai prix du PASS Navigo n'est pas de 73 € par mois, mais de plus de 1 900 € par an...

Encadré 5 : Qu'attendre de la réforme Macron des charges sociales ?

Le programme de campagne d'Emmanuel Macron intégrait un volet baisse des cotisations payées par les salariés « *afin d'augmenter le pouvoir d'achat* » et de lutter contre le sentiment que le « *travail ne paye plus* ».

Dans le détail, il s'agit de supprimer les cotisations salariales maladie et chômage des salariés du secteur privé (3,15 points), pour augmenter le salaire net des intéressés. Cette mesure, compensée en partie par une augmentation de la CSG (de l'ordre de 1,7 point), est censée générer un gain de « *500 euros nets supplémentaires par an* » pour un salarié gagnant 2 200 euros nets par mois.

Dans les faits, l'impact de cette mesure pourrait être moins significatif que ne le laisse entendre les chiffrages de campagne ou les projections faites depuis, sans prendre en compte les effets de bord liés aux autres formes d'impôts. Décodage.

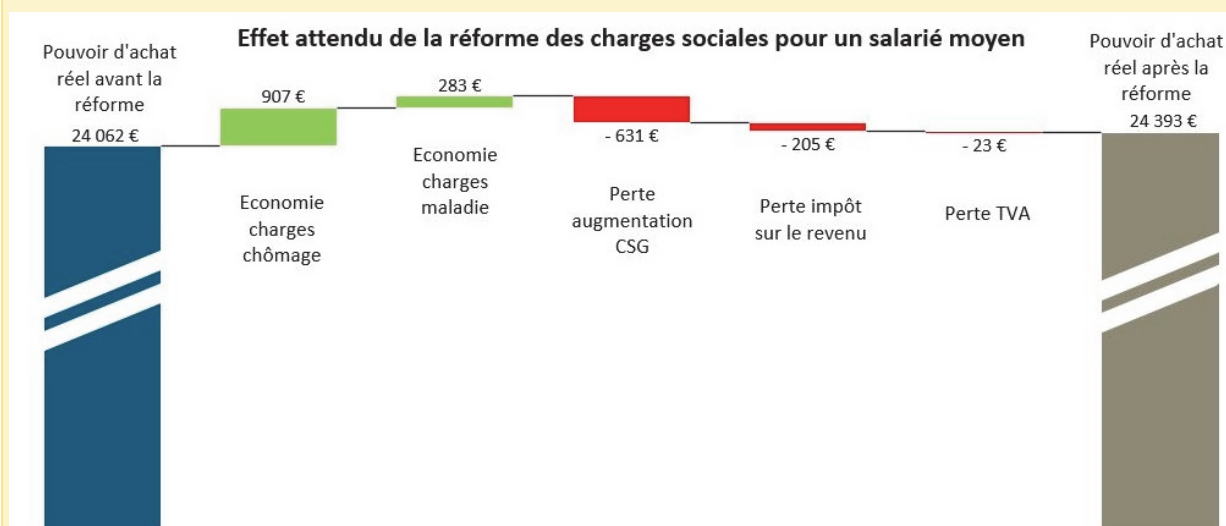
Le premier effet de la mesure Macron, lié aux baisses de charges sociales salariales, est visible et significatif. Le salarié moyen français économiserait 907 et 283 € grâce aux suppressions des cotisations chômage (2,4 %) et maladie (0,75 %), soit un gain de 1 190 €.

Le deuxième, contraire, réduit de moitié l'effet initial. L'augmentation de la CSG (1,7 %) représente une perte de l'ordre de 631 € pour le salarié moyen, ce qui réduit son gain à 559 €.

Suite >

Mais la réforme aura aussi un impact négatif lié à la hausse de l'impôt sur le revenu. L'assiette d'imposition du salarié moyen va en effet augmenter sous le double effet de la baisse des charges sociales (qui laisse plus de matière imposable) et de la hausse de la CSG. Une partie de cette contribution est imposable, ce qui conduira le salarié à payer des impôts sur un pouvoir d'achat qu'il n'aura pas récupéré. *In fine*, l'augmentation de l'impôt sur le revenu représente une perte de 205 € pour le salarié moyen, ce qui réduit le gain de pouvoir d'achat à 354 €. En l'état, l'impact de la réforme serait bien en deçà des 500 € supplémentaires par an pour un salarié moyen.

Si l'on veut être exhaustif, il faut aussi intégrer l'effet négatif lié à la TVA. Une partie du gain de pouvoir d'achat conduira à une augmentation de la consommation, donc à une augmentation des dépenses au titre de la TVA. Nous estimons cette surcharge à 23 € par an, ce qui laisse un gain annuel de 331 € pour un salarié moyen.



Si la réforme Macron avait été appliquée dès cette année, le taux de pression fiscale et sociale aurait baissé de 0,59 %, à 56,83 %. Le salarié moyen français se serait acquitté de ses obligations fiscales et sociales 2 jours plus tôt, le 27 juillet au lieu du 29 juillet. Ses charges et impôts auraient diminué de 1,02 % (32 106 € au lieu de 32 437 €) et son pouvoir d'achat réel aurait augmenté de 1,38 % (24 393 € au lieu de 24 062 €).

Suite >

La France serait restée championne de la fiscalité de l'Union européenne (56,83 %), devant la Belgique (56,74 %) et l'Autriche (54,28 %).

Au global cette réforme apparaît bien moins puissante que celles dont ont bénéficié dans les dernières années les salariés belges (gain de 10 jours) ou autrichiens (gain de 7 jours). En l'état, elle n'est pas de nature à effacer les hausses de charges et d'impôts constatées dans les dernières années et à améliorer significativement la position concurrentielle française. Elle constitue, au mieux, un complément à la transformation, tant attendue, du CICE en baisse pérenne de charges sociales.

Simulation d'impact des changements projetés en France

Rang fiscalité dans l'UE	Taux réel de charges & impôts supporté par le salarié moyen (en % du salaire complet)
1	France constaté 2017 57,41%
	France, si la réforme Macron des charges et contribution sociales avait été appliquée dès 2017 56,83%
2	Belgique 2017 56,74%
	France, si la transformation CICE en baisse charges sociales avait été appliquée en 2017 55,32%
	France, si la réforme Macron et la transformation CICE avaient été appliquées en 2017 54,71%
3	Autriche 2017 54,28%
4	Allemagne 2017 52,27%
5	Grèce 2017 52,10%
6	Italie 2017 51,56%
7	Hongrie 2017 50,88%

Précisions méthodologiques : Calculs fait par l'IEM sur la base d'une assiette de CSG-CRDS de 98,25 % et d'un maintien de la proportion de CSG imposable et non imposable à l'issue de la réforme. La réforme pourrait être encore moins attrayante si seule la CSG imposable augmentait (gain de l'ordre d'un 1 jour ½).

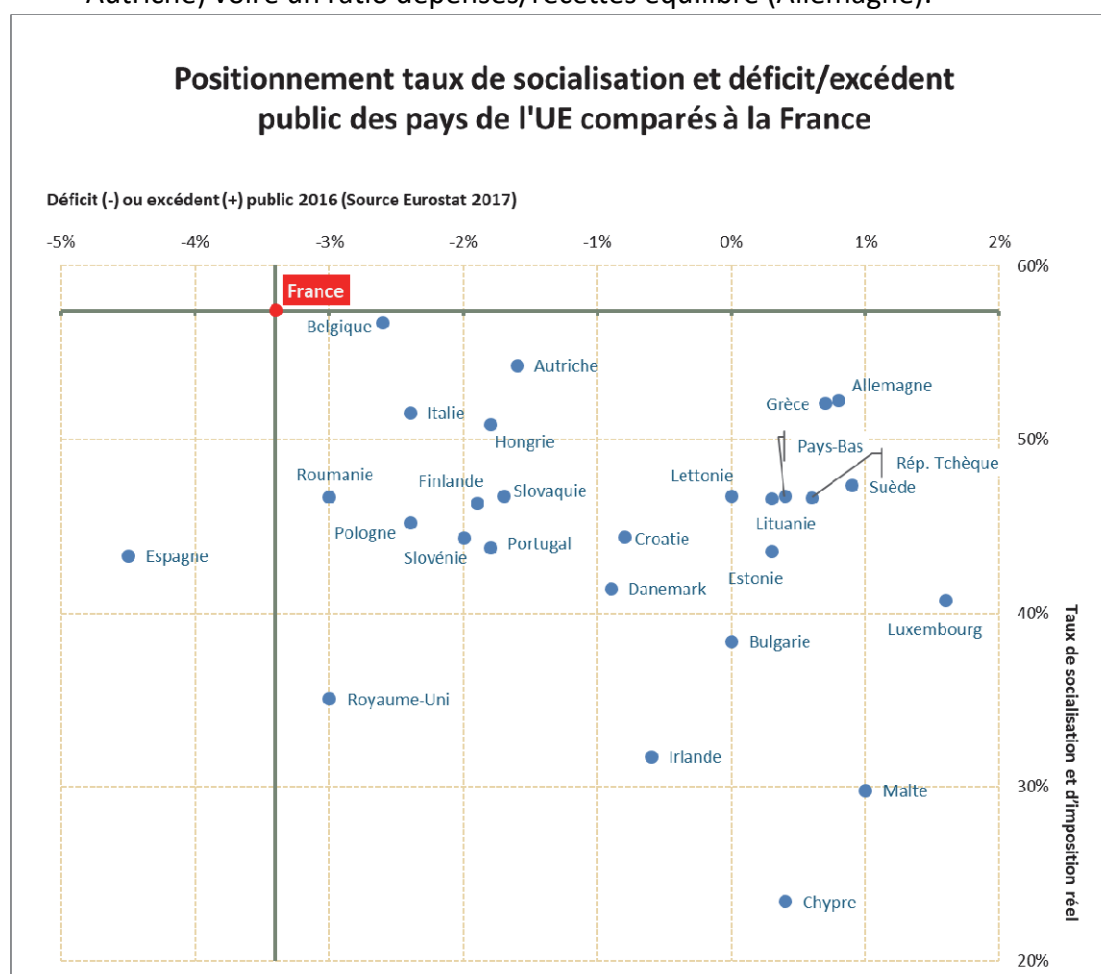
Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies

L'importance des prélèvements obligatoires pesant sur le salarié français moyen pourrait s'expliquer par une gestion plus rigoureuse des finances publiques, en rupture avec la pratique conduisant à financer à crédit une partie des dépenses publiques.

Or, ce n'est malheureusement pas le cas. La France continue de présenter le double inconvénient de figurer à la fois dans la catégorie des pays les plus fiscalisés, mais aussi dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics l'an passé.

Le croisement de notre indicateur 2017 et des dernières données publiées par Eurostat montre que la France a un profil atypique peu enviable :

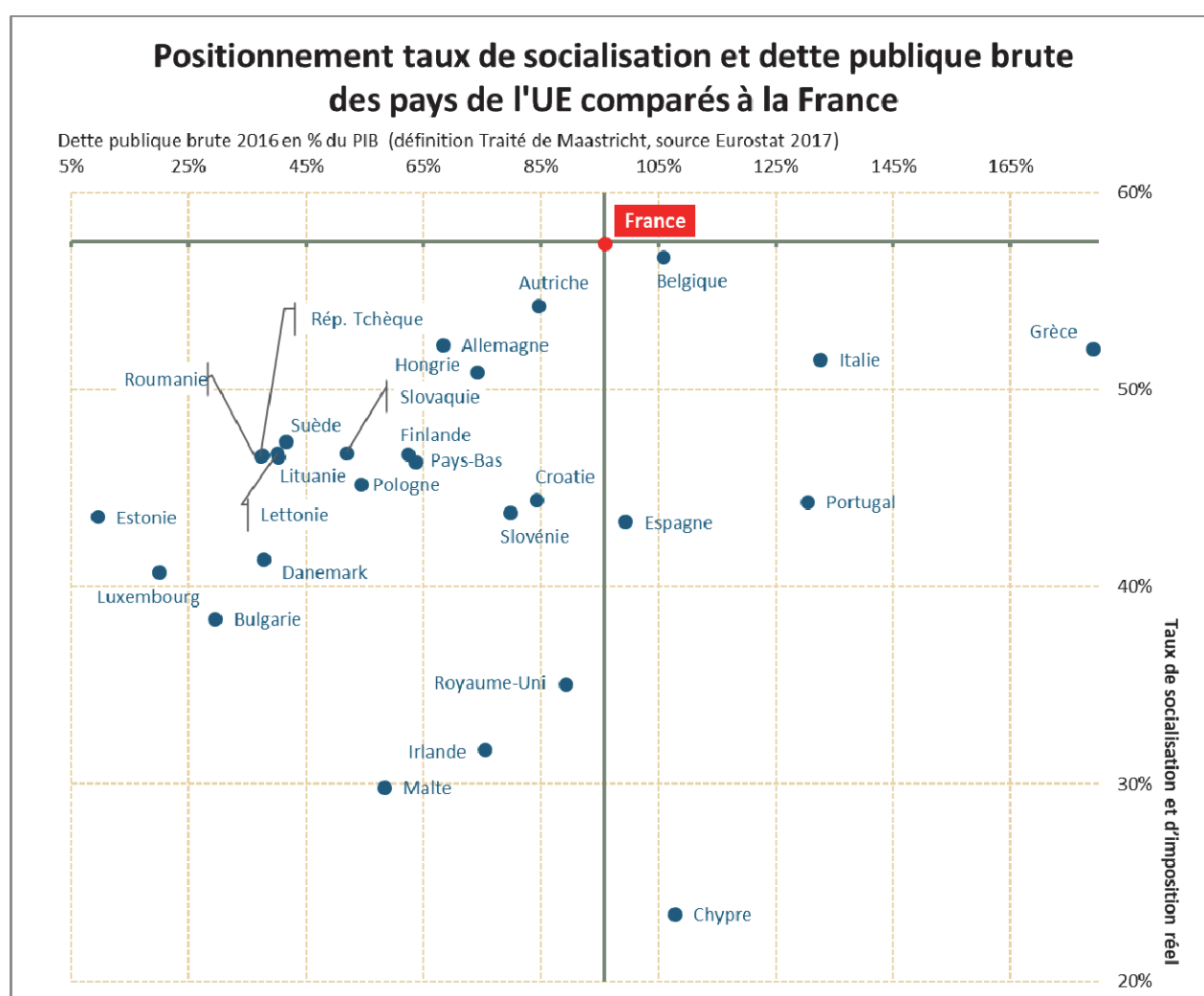
1. aucun autre pays ne pratique une fiscalité plus importante;
2. le seul pays ayant constaté des déséquilibres publics supérieurs l'an passé (Espagne) a une fiscalité bien inférieure;
3. les pays ayant une fiscalité proche ont constaté des dérapages moindres (Belgique, Autriche) voire un ratio dépenses/recettes équilibré (Allemagne).



Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical gris ont, selon Eurostat, des déficits publics moindres qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

Précisons que la situation n'est en aucun cas liée à la conjoncture et à la crise actuelle. La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans équilibre ou excédent budgétaire depuis 1975, elle se classe résolument dans la catégorie des mauvais élèves, aux côtés de l'Italie ou du Portugal, pays qui ont été confrontés à des ajustements douloureux.

La France, dont la dette publique était inférieure à la moyenne dans les années 1980, est désormais dans une situation peu enviable. Le niveau d'endettement est devenu supérieur à la moyenne, en dépit d'une pression fiscale et sociale très élevée.



Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical gris ont, selon Eurostat, une dette publique exprimée en % du PIB moindre qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

Les dérapages sont particulièrement inquiétants dans le domaine de la protection sociale. Avec un tel niveau de charges sociales, on pourrait s'attendre à ce que les comptes sociaux soient équilibrés. Là encore, ce n'est pas le cas. Le régime général est en déficit chaque année depuis 2002 et l'on s'attend encore à un solde négatif au titre de 2017.

Quand on regarde en détail, le régime général d'assurance maladie, en déséquilibre systématique depuis 1989, continuera d'être en perte (-4,1 milliards d'euros). Il en va de même au global pour l'assurance vieillesse, lorsqu'on intègre le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

La situation des retraites est aussi inquiétante. La sécurité sociale, censée fonctionner en répartition avec les cotisations des actifs finançant les prestations versées aux retraités, n'arrive plus à respecter ce mode de fonctionnement. Depuis 2005, une partie de ses prestations est financée chaque année par l'endettement, en dépit de multiples réformes opérées depuis une trentaine d'année. En 2017, l'excédent prévisionnel du régime général (+1,1 milliard d'euros) ne permettra toujours pas de compenser le déficit du FSV qui verse notamment les cotisations retraite des chômeurs et le minimum vieillesse (-4 milliards d'euros).

Cette façon de faire, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour assumer le financement des retraites relève d'un pari hasardeux.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que :

1. la France fait le choix quasi exclusif de la répartition ;
2. la répartition française est notoirement sous provisionnée. Les réserves sont insignifiantes au vu des enjeux (Fonds de réserves des retraites) ou en voie d'extinction rapide (caisses complémentaires AGIRC et ARRCO). Cette façon de faire nous distingue des pays ayant pris le soin d'imposer des réserves conséquentes à leurs régimes de retraites par répartition (Suède, Japon, États-Unis, Canada) ;
3. les projections de retour à l'équilibre, associées aux projections les plus optimistes, sont sans cesse repoussées, tandis que la moitié des scénarios officiels ne prévoient aucun équilibre d'ici à 2070 ;
4. les enjeux financiers sont majeurs. La dette implicite, c'est-à-dire la somme qu'il aurait fallu mettre de côté si la répartition n'était pas gérée par une entité monopolistique et obligatoire, est colossale (170 % du PIB selon la dernière estimation de la Stiftung Marktwirtschaft).

Cet état de fait est d'autant plus préjudiciable que nombre de travaux attestent que le rapport qualité/prix de la dépense publique française n'est pas bon.

Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage de qualité ou d'attractivité

L'étude corrobore une série de travaux conduisant à questionner la soutenabilité et l'efficacité du « modèle social français ». Son coût apparaît naturellement dans de nombreux travaux axés sur la compétitivité ou les libertés économiques :

- Lorsque la Banque mondiale classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires, elle positionne la France 29^{ème} sur 190 pays. Au sein de l'UE, elle attribue à la France la 15^{ème} position sur 28.
- Le Forum économique mondial, quant à lui, classe la France 21^{ème} sur 138 pays. Au sein de l'UE, il met la France en 10^{ème} position.
- De même l'index de liberté économique, fait par la Fondation Heritage en partenariat avec le *Wall Street Journal*, positionne la France 72^{ème} sur 180 pays. Au sein de l'UE, il attribue à la France la 23^{ème} position sur 28.

Mais, tout aussi inquiétant, le haut niveau de dépense collective français ne semble pas être associé à un supplément de bien-être permettant de justifier le différentiel de taxation.

L'étude montre un décrochage par rapport à d'autres pays de l'UE ayant une forte tradition sociale. En dépit d'un salaire très proche de la Suède, de l'Autriche, de l'Allemagne ou du Danemark, le salarié moyen français dispose d'un pouvoir d'achat bien moindre. L'écart, entre -8 et -34 %, s'explique par l'importance des prélèvements supportés par le salarié moyen français. Pourtant, ce dernier jouit de services publics et d'une protection sociale très comparable à ces pays bien connus pour leur tradition sociale.

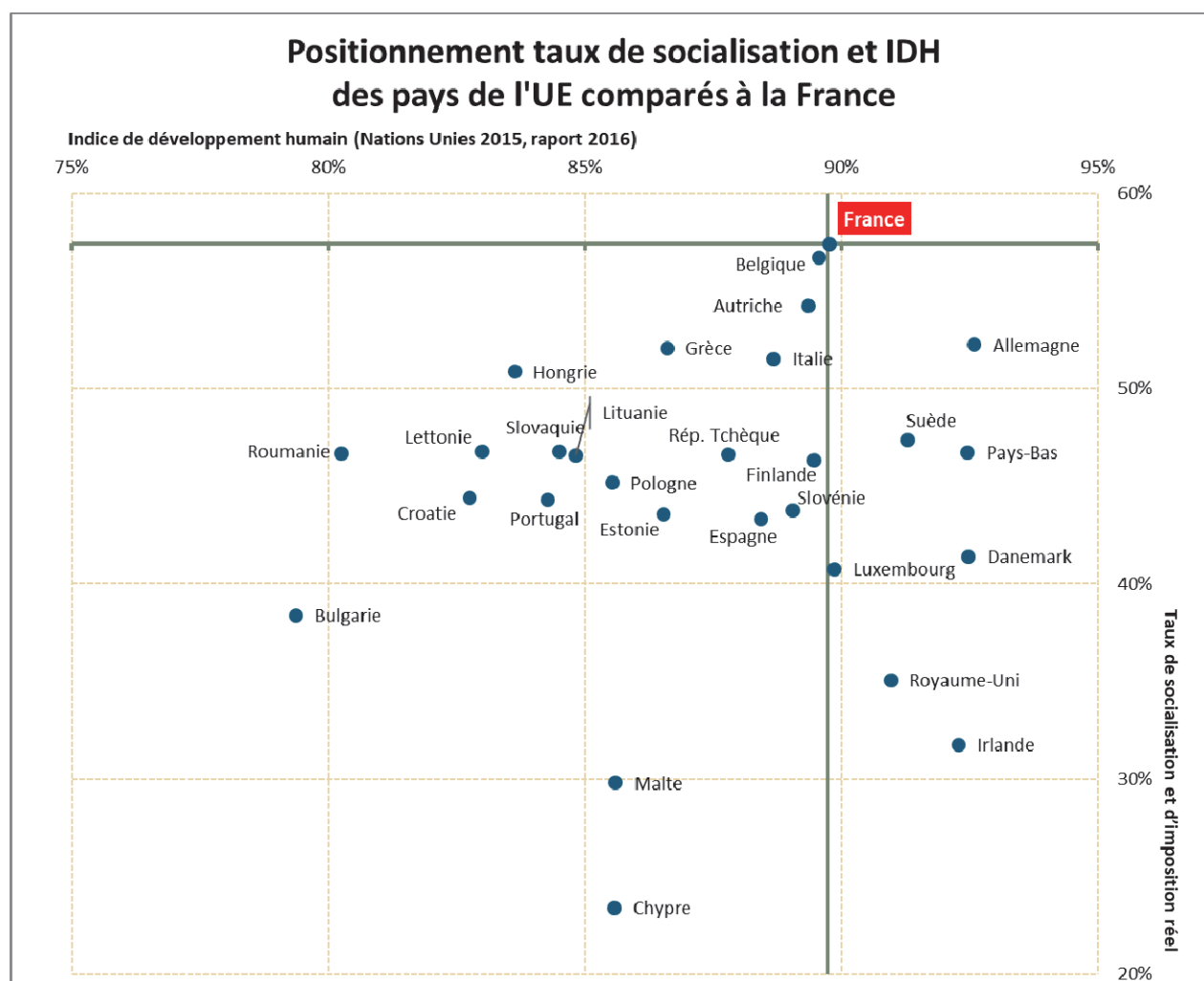
Écart entre la France et 4 pays à tradition sociale ayant un salaire complet le plus proche

Pays	Salaire complet	écart vs. France	- Charges, impôt sur le revenu et TVA	écart vs. France	= Pouvoir d'achat réel	écart vs. France
Suède	58 059 €	3%	47,40%	-17%	30 539 €	27%
Autriche	56 942 €	1%	54,28%	-5%	26 034 €	8%
France	56 499 €		57,41%		24 062 €	
Allemagne	56 180 €	-1%	52,27%	-9%	26 813 €	11%
Danemark	54 901 €	-3%	41,41%	-28%	32 165 €	34%

Lecture : Le salarié moyen suédois dispose d'un salaire complet supérieur de 3 % au salarié français. Comme il a 15 % de charges et impôts en moins, il dispose in fine de 27 % de pouvoir d'achat réel de plus que le salarié français.

Nombre de travaux attestent que la France, en dépit de l'importance des prélèvements et des dépenses publiques, n'est pas plus attractive en termes de bien-être. C'est notamment le cas d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs axés sur les prestations offertes et la qualité de vie.

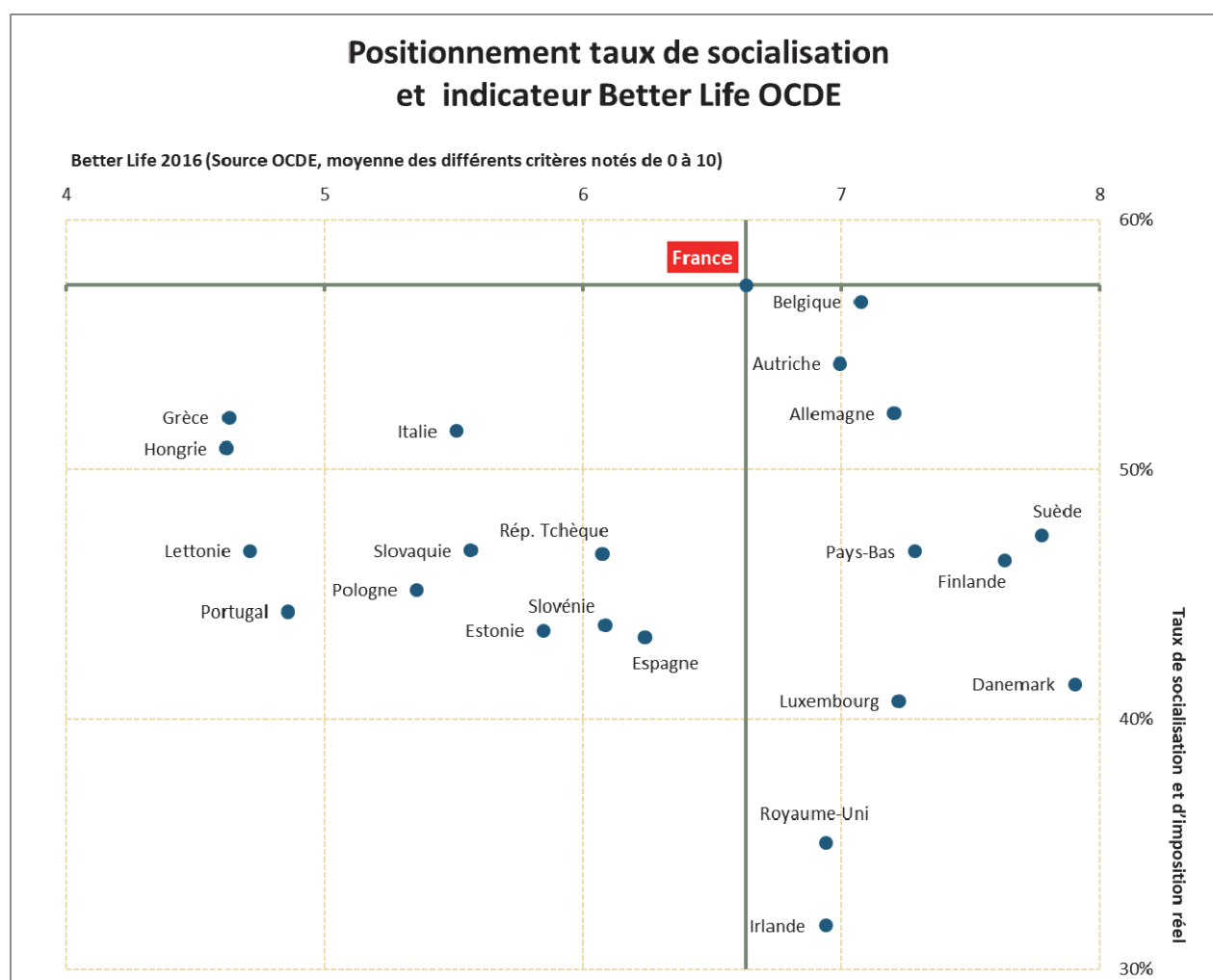
Les Nations Unies classent par exemple la France en 21^{ème} position sur 188 pays dans leur dernier Indice de développement humain (IDH). La France, 8^{ème} de l'UE, obtient une position qui n'est pas à la hauteur de ses dépenses publiques. Des pays ayant une pression fiscale significativement moindre obtiennent en effet un IDH supérieur : Allemagne, Suède, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni ou Irlande.



Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical gris ont, selon l'ONU, un Indice de développement humain plus élevé que la France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

Même son de cloche du côté de l'OCDE. La dernière livraison de *Better Life* atteste, elle aussi, de performances médiocres. La moyenne des différents critères proposés par l'OCDE positionne la France 18^{ème} sur 38 pays étudiés. Au sein de l'UE, la France est 11^{ème} sur 22 États notés, 10 pays avec une pression fiscale moindre ont de meilleures performances. C'est le cas de la Belgique, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Suède, des Pays-Bas, de la Finlande, du Danemark, du Luxembourg, du Royaume-Uni ou de l'Irlande.

Tous ces éléments laissent à penser que la pression fiscale et sociale française ne s'explique pas par une offre plus attractive et que les prestations sociales et publiques françaises ne sont pas « bon marché ».



Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical gris ont, selon l'OCDE, des conditions de vies meilleures qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

DÉTAILS DES CALCULS

Tableau 1 : Salaires complets et disponibles, nets de charges, d'impôt sur le revenu et de TVA

Détail des calculs 2017, du salaire complet au pouvoir d'achat réel

Pays	Salaire complet [i]	Charges sociales « patronales »	Salaire brut [ii]	Charges sociales « salariales »	Impôt sur le revenu	Disponible, net de charges & d'impôt sur le revenu	TVA estimée	Total des charges & impôts	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	56 180 €	9 138 €	47 042 €	9 679 €	8 785 €	28 578 €	1 765 €	29 367 €	26 813 €
Autriche	56 942 €	13 458 €	43 484 €	7 879 €	7 761 €	27 844 €	1 810 €	30 908 €	26 034 €
Belgique	59 775 €	13 082 €	46 693 €	6 072 €	12 868 €	27 753 €	1 894 €	33 916 €	25 858 €
Bulgarie [iii]	6 256 €	970 €	5 286 €	705 €	458 €	4 123 €	268 €	2 402 €	3 855 €
Chypre [iv]	25 189 €	2 598 €	22 591 €	1 762 €	266 €	20 564 €	1 270 €	5 895 €	19 294 €
Croatie [v]	14 768 €	2 167 €	12 601 €	2 520 €	1 147 €	8 934 €	726 €	6 560 €	8 208 €
Danemark	54 901 €	306 €	54 596 €	153 €	19 434 €	35 009 €	2 844 €	22 737 €	32 165 €
Espagne	34 111 €	7 851 €	26 259 €	1 667 €	3 838 €	20 754 €	1 416 €	14 774 €	19 337 €
Estonie	17 191 €	4 265 €	12 926 €	465 €	2 084 €	10 376 €	674 €	7 489 €	9 702 €
Finlande	53 247 €	9 711 €	43 536 €	4 062 €	8 496 €	30 978 €	2 416 €	24 685 €	28 562 €
France	56 499 €	18 707 €	37 792 €	9 516 €	2 542 €	25 735 €	1 673 €	32 437 €	24 062 €
Grèce	25 383 €	5 086 €	20 296 €	3 247 €	3 862 €	13 187 €	1 029 €	13 224 €	12 159 €
Hongrie	12 682 €	2 413 €	10 269 €	1 900 €	1 540 €	6 829 €	599 €	6 453 €	6 230 €
Irlande	38 593 €	3 746 €	34 847 €	1 394 €	4 992 €	28 461 €	2 127 €	12 259 €	26 334 €
Italie	39 880 €	9 170 €	30 710 €	2 914 €	6 990 €	20 806 €	1 488 €	20 562 €	19 318 €
Lettonie [vi]	12 132 €	2 316 €	9 816 €	1 031 €	1 855 €	6 930 €	473 €	5 674 €	6 457 €
Lituanie [vii]	11 363 €	2 793 €	8 569 €	771 €	1 285 €	6 513 €	444 €	5 295 €	6 068 €
Luxembourg	63 836 €	8 273 €	55 563 €	6 837 €	8 699 €	40 027 €	2 211 €	26 021 €	37 815 €
Malte [viii]	18 219 €	1 656 €	16 563 €	1 656 €	1 326 €	13 581 €	794 €	5 433 €	12 786 €
Pays-Bas	58 609 €	9 374 €	49 235 €	6 695 €	9 043 €	33 497 €	2 286 €	27 399 €	31 211 €
Pologne	12 483 €	2 133 €	10 350 €	2 223 €	734 €	7 393 €	553 €	5 643 €	6 840 €
Portugal	21 384 €	4 104 €	17 280 €	1 901 €	2 512 €	12 867 €	962 €	9 479 €	11 905 €
Rép. Tchèque	15 763 €	4 000 €	11 764 €	1 294 €	1 445 €	9 024 €	616 €	7 355 €	8 409 €
Roumanie [ix]	8 368 €	1 590 €	6 779 €	1 118 €	906 €	4 755 €	294 €	3 907 €	4 461 €
Royaume-Uni	47 066 €	4 687 €	42 379 €	3 933 €	5 770 €	32 677 €	2 124 €	16 513 €	30 553 €
Slovaquie	14 353 €	3 737 €	10 616 €	1 423 €	1 024 €	8 170 €	531 €	6 715 €	7 639 €
Slovénie	21 024 €	2 916 €	18 109 €	4 002 €	1 377 €	12 730 €	910 €	9 205 €	11 820 €
Suède	58 059 €	13 881 €	44 178 €	- €	10 939 €	33 240 €	2 701 €	27 520 €	30 539 €
Moyenne pays de l'UE	32 652 €	5 862 €	26 790 €	3 101 €	4 713 €	18 976 €	1 318 €	14 994 €	17 658 €

[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par Ernst & Young, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu [ii] Salaire brut moyen selon Eurostat ("Annual gross earnings in industry and services") ou OCDE (Taxing Wages) sauf mention d'une autre source. [iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg> [iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy [v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr> [vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lettonie : <http://csb.gov.lv> [vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lituanie : <http://db1.stat.gov.lt> [viii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt> [ix] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

DÉTAILS DES CALCULS

Tableau 2 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération fiscale et sociale

Calculs réalisés avec



Pays	Salaire complet [i]	Total des charges & impôts	Taux de socialisation et d'imposition réel	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2017		Salaire complet permettant au salarié médian de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts
					Jour	Rang sur 28	
Allemagne	56 180 €	29 367 €	52,27%	26 813 €	10-juil	4 / 28	210 €
Autriche	56 942 €	30 908 €	54,28%	26 034 €	18-juil	3 / 28	219 €
Belgique	59 775 €	33 916 €	56,74%	25 858 €	27-juil	2 / 28	231 €
Bulgarie [iii]	6 256 €	2 402 €	38,39%	3 855 €	21-mai	24 / 28	162 €
Chypre [iv]	25 189 €	5 895 €	23,40%	19 294 €	27-mars	28 / 28	131 €
Croatie [v]	14 768 €	6 560 €	44,42%	8 208 €	12-juin	17 / 28	180 €
Danemark	54 901 €	22 737 €	41,41%	32 165 €	01-juin	22 / 28	171 €
Espagne	34 111 €	14 774 €	43,31%	19 337 €	08-juin	21 / 28	176 €
Estonie	17 191 €	7 489 €	43,57%	9 702 €	09-juin	20 / 28	177 €
Finlande	53 247 €	24 685 €	46,36%	28 562 €	19-juin	15 / 28	186 €
France	56 499 €	32 437 €	57,41%	24 062 €	29-juil	1 / 28	235 €
Grèce	25 383 €	13 224 €	52,10%	12 159 €	10-juil	5 / 28	209 €
Hongrie	12 682 €	6 453 €	50,88%	6 230 €	05-juil	7 / 28	204 €
Irlande	38 593 €	12 259 €	31,77%	26 334 €	26-avr	26 / 28	147 €
Italie	39 880 €	20 562 €	51,56%	19 318 €	08-juil	6 / 28	206 €
Lettonie [vi]	12 132 €	5 674 €	46,77%	6 457 €	20-juin	10 / 28	188 €
Lituanie [vii]	11 363 €	5 295 €	46,60%	6 068 €	20-juin	14 / 28	187 €
Luxembourg	63 836 €	26 021 €	40,76%	37 815 €	29-mai	23 / 28	169 €
Malte [viii]	18 219 €	5 433 €	29,82%	12 786 €	19-avr	27 / 28	142 €
Pays-Bas	58 609 €	27 399 €	46,75%	31 211 €	20-juin	11 / 28	188 €
Pologne	12 483 €	5 643 €	45,20%	6 840 €	14-juin	16 / 28	182 €
Portugal	21 384 €	9 479 €	44,33%	11 905 €	11-juin	18 / 28	180 €
Rép. Tchèque	15 763 €	7 355 €	46,66%	8 409 €	20-juin	13 / 28	187 €
Roumanie [ix]	8 368 €	3 907 €	46,69%	4 461 €	20-juin	12 / 28	188 €
Royaume-Uni	47 066 €	16 513 €	35,08%	30 553 €	09-mai	25 / 28	154 €
Slovaquie	14 353 €	6 715 €	46,78%	7 639 €	20-juin	9 / 28	188 €
Slovénie	21 024 €	9 205 €	43,78%	11 820 €	09-juin	19 / 28	178 €
Suède	58 059 €	27 520 €	47,40%	30 539 €	23-juin	8 / 28	190 €
Moyenne pays de l'UE	32 652 €	14 994 €	44,80%	17 658 €		28 pays	181 €

[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par Ernst & Young, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu [ii] Salaire brut moyen selon Eurostat ("Annual gross earnings in industry and services") ou OCDE (Taxing Wages) sauf mention d'une autre source. [iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg> [iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy [v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr> [vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lettonie : <http://csb.gov.lv> [vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lituanie : <http://db1.stat.gov.lt> [viii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt> [ix] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Le salaire complet

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

Le disponible net de charges et d'impôts

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'État se sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes — comme la TIPP ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool — ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le taux de socialisation et d'imposition réel

Il est calculé de la façon suivante:

$$\frac{\text{Charges sociales « patronales » et « salariales » + impôt sur le revenu + TVA}{\text{Salaire complet}}$$

Le jour de libération fiscale et sociale

Le taux de socialisation et d'imposition réel, multiplié par 365 (le nombre de jours dans une année) permet de déterminer le jour de libération fiscale et sociale du travailleur moyen de chaque État membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.

PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES

Charges patronales et salariales

Les charges « patronales » — méconnues de la plupart des salariés qui ne voient que le montant de leur salaire déduction faite de ces charges — sont très variables. Elles varient de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 49,5 % en France.

Les charges « salariales » varient de moins de 1 % du salaire brut au Danemark ou en Suède à 25,2 % en France (CSG-CRDS incluses).

La France est donc à double titre le champion des charges sociales, qui représentent 75 % du salaire brut. C'est le record de l'UE, en moyenne à 33 %. Elle est suivie de l'Autriche et de la Slovaquie avec des charges sociales représentant 49 % du brut.

Salaires bruts

Ils sont extraits des dernières données de l'OCDE (*Taxing Wages*) ou d'Eurostat (*Average gross annual earnings in industry and services*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux.

Les salaires bruts moyens varient de 5 286 € par an (Bulgarie) à 55 563 € (Danemark). Le salaire brut moyen de l'UE est de 26 790 €. Ces comparaisons de salaires bruts entre pays n'ont que peu d'intérêt dans la mesure où les taux de charges patronales sont très variables en fonction des pays.

Impôt sur le revenu (IR)

Il est calculé pour un salarié célibataire sans enfant. Il est le plus élevé de l'UE au Danemark (85 % des charges et impôts), mais en contrepartie les cotisations de Sécurité sociale y sont les plus basses de l'UE. Il est le plus faible en France (8 % des charges et impôts), mais en contrepartie les cotisations de sécurité sociale y sont les plus fortes de l'UE.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Vingt pays membres de l'UE ont augmenté leur TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15 %), en Espagne (21 % au lieu de 16 %), en Roumanie (24 % au lieu de 19 %) et en Grèce (23 % au lieu de 19 %). Les seuls pays à ne pas avoir augmenté la TVA depuis 2009 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, Malte et la Suède.

Nous estimons que les frais de logement correspondent à 35 % du salaire restant après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu. La TVA est calculée sur la moitié des sommes restantes, soit 32,5 %.

QUESTIONS USUELLES

Pourquoi ne pas avoir construit l'étude sur un indicateur macroéconomique ?

L'IEM a fait le choix de ne pas construire cette étude sur un indicateur tel que le poids des prélèvements obligatoires pour une raison méthodologique. Ce type d'indicateur macroéconomique mélange des charges et impôts, sur les personnes physiques et morales, liés à une multitude d'aspects (création de richesse, détention de richesse, mutation...).

Si *in fine* tous les impôts sont bel et bien supportés par des individus, à un titre ou à un autre (en tant que salarié, épargnant, consommateur...), l'emploi d'un agrégat macroéconomique rend la comparaison difficile à appréhender, faute de faire la différence entre les faits générateurs. D'où le choix d'une méthodologie allant de la fiche de paie d'un salarié moyen à son pouvoir d'achat réel.

Quel contribuable est pris en compte, avec quelles sources et quels calculs ?

Un salarié moyen, célibataire sans enfant.

Les rémunérations brutes servant de base aux calculs proviennent de séries internationales de référence sur les salaires bruts moyen (OCDE *Taxing Wages*) ou d'organismes statistiques nationaux dans le cadre de pays de l'UE non membres de l'OCDE. Ces sources nationales sont systématiquement précisées dans l'étude.

Tous ces éléments sont expliqués dans les rubriques Définitions et méthodologie, Précisions sur les données et Sources de l'étude.

Pourquoi prendre en compte les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA ?

Partant du principe que le salarié est à la fois un cotisant, un contribuable et un consommateur, la démarche intègre les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Le salarié moyen finance en effet, directement ou indirectement, tous ces prélèvements obligatoires grâce à son travail.

Pourquoi ne pas faire de différence entre les charges sociales patronales et salariales ?

Les charges patronales sont prélevées à la source et payées, comme les charges salariales, par l'employeur en contrepartie du travail du salarié.

Précisons que le choix de l'institut économique Molinari n'est en aucun cas isolé. Toute une série de travaux internationaux de référence, dont *Taxing Wages* de l'OCDE, font de même en intégrant les charges patronales aux côtés des charges salariales.

Comment garantir l'homogénéité des calculs s'agissant de taxes avec des assiettes différentes ?

Le raisonnement avec un salarié moyen permet d'adapter toutes les assiettes de calcul au salarié en question. Cela garantit la cohérence des résultats et la robustesse de la comparaison entre les pays de l'Union européenne.

Pourquoi un salarié moyen et non médian ?

La moyenne a l'avantage d'être un concept plus simple à appréhender que la médiane. Elle est employée par toute une série d'organismes nationaux et internationaux (notamment l'OCDE dans *Taxing Wages*). À l'échelle des 28 pays de l'UE, même des plus petits, elle est pleinement représentative.

Pourquoi un célibataire sans enfant ?

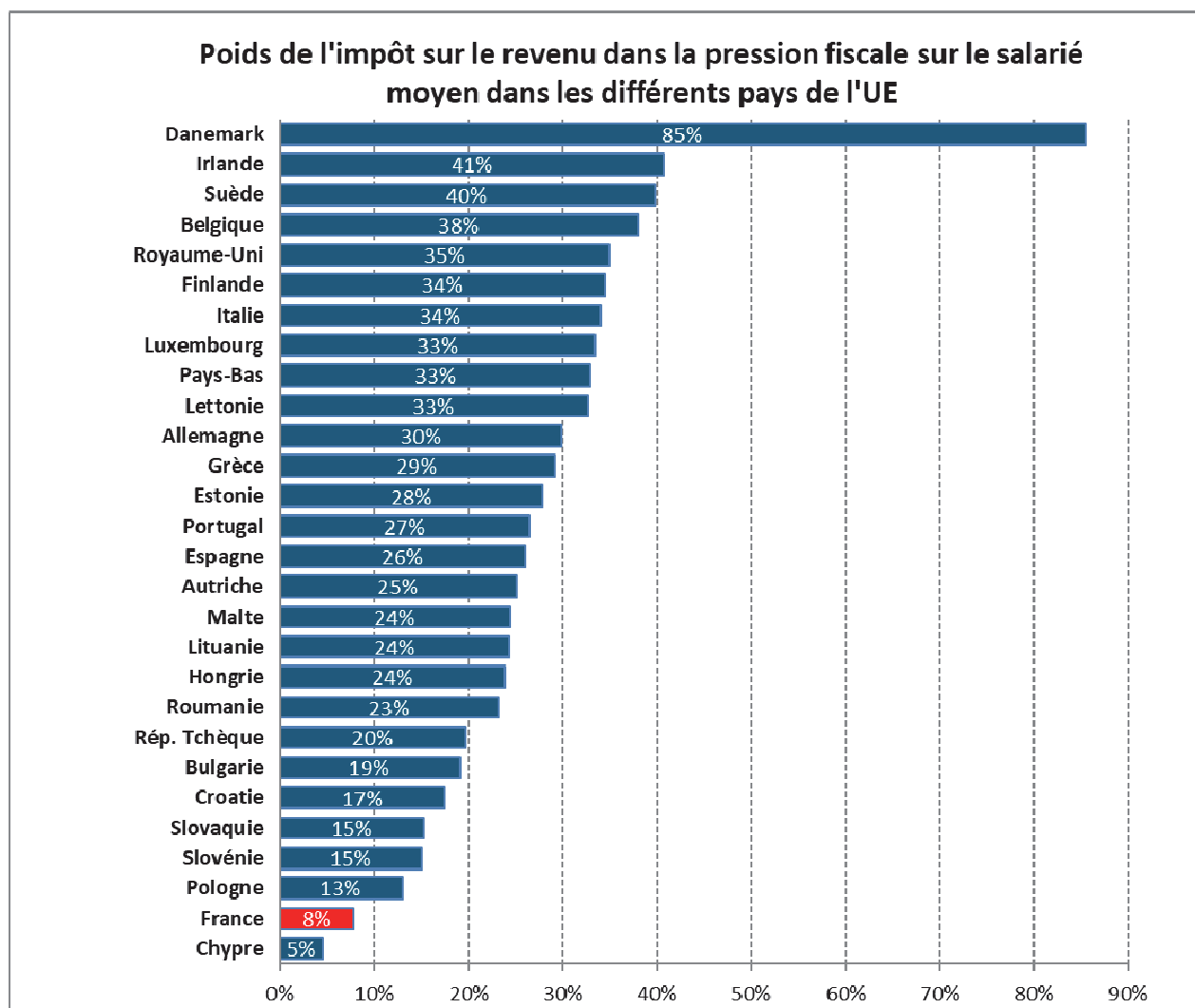
Car il s'agit du cas le plus représentatif.

L'essentiel des foyers fiscaux est composé de célibataires. Sur les 37,7 millions de foyers recensés par l'administration fiscale en 2015, 66 % étaient composés de célibataires, veufs, divorcés ou séparés.

De même, la grande majorité des foyers fiscaux est sans enfant. Au titre de 2015, l'administration recensait 76 % des foyers fiscaux sans enfant à charge.

Est-ce que prendre en compte un célibataire sans enfant pénalise la France dont l'impôt sur le revenu progressif fonctionne sur une base familiale ?

C'est peu probable. L'impôt sur le revenu français joue peu sur le positionnement relatif de la France vis-à-vis de l'UE. Il ne représente que 8 % de la fiscalité sur le salarié moyen, ce qui représente avec Chypre (5 %) le poids le plus faible de l'UE.



Même en divisant cet impôt par deux, pour tenir compte de dispositions particulières liées à la situation familiale ou à d'autres aspects, le salarié français resterait sur le podium de la fiscalité de l'UE, entre le Belge et l'Autrichien.

Précisons que, contrairement à une idée reçue, la France n'est pas le seul pays où l'impôt varie selon la composition de la famille. Plusieurs pays font de même, dont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal avec à la clef des effets parfois supérieurs à ce que l'on peut constater en France.

Pourquoi ne pas proposer plusieurs cas types ?

L'étude a la particularité d'être publiée avec la fiscalité de l'année en cours et d'être faite avec des financements exclusivement privés, dans le cadre d'une collaboration avec EY.

Pour des contraintes de temps et d'argent il n'est pas possible de multiplier les calculs, d'où le choix d'un scénario le plus représentatif possible. Le lecteur intéressé par plus de scénarios pourra consulter d'autres travaux conduits par d'autres instituts économiques et notamment *Taxing Wages* publié par l'OCDE (avec un an de décalage, l'édition de 2017 rendant compte de la fiscalité de 2016).

Que mesure cet indicateur ?

Cette étude est un indicateur de liberté économique du salarié moyen. Il mesure dans quelle proportion ce salarié maîtrise directement le fruit de son travail, en calculant son pouvoir d'achat réel, net de charges et d'impôts dans le cadre d'un célibataire sans enfant.

Pourquoi ne pas valoriser les prestations publiques ?

L'étude ne valorise pas les prestations publiques dans la mesure où le salarié ne les contrôle pas directement. Son influence sur l'utilisation de ses charges et impôts est en effet indirecte. Il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais cette influence est diluée : il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoires fonctionnant en capitalisation (sauf dans le cadre de la fonction publique), la santé ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics...

Pour autant, l'étude n'élude ni l'importance de ces prestations ni leur contribution potentielle au bien-être. Nous croisons, par exemple, nos résultats avec ceux des Nations unies ou ceux de l'OCDE. Ces croisements attestent qu'en dépit de l'importance des prélèvements, il n'est pas possible de montrer que la France est plus attractive en termes de bien-être. La qualité de vie semble meilleure dans plusieurs pays ayant une pression fiscale et sociale moindre. C'est le cas notamment de pays ayant une tradition sociale très proche de la nôtre comme l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède.

Peut-on comparer les pays entre eux ?

S'il est vrai que chaque pays est un cas particulier, force est de constater que les comparaisons internationales sont légion : Eurostat, le FMI, l'OCDE ou le Forum économique monétaire mondial en publient tout au long de l'année.

L'IEM cherche à limiter les biais pouvant apparaître dans des comparaisons internationales. Les commentaires veillent notamment à privilégier les mises en perspective entre des pays de l'Union européenne homogènes ayant une tradition sociale proche, tels l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède.

SOURCES

- Banque Mondiale (2016) — *Doing Business 2017: Égalité des chances pour tous* — 60 pages.
- Commission des comptes de la sécurité sociales (2017) — *Les Comptes de la Sécurité Sociale. Résultats 2016 Prévisions 2017* — juillet 2017 - 213 pages.
- Ernst & Young Belgique (2017) — Fourniture du salaire complet, des charges patronales, des charges salariales et de l'impôt sur le revenu du salarié moyen, célibataire sans enfant.
- Eurostat (2017) — Transmission des données du déficit et de la dette pour 2016, 1^{ère} notification — Communiqué de presse Euro indicateurs 67/2017 du 24 avril 2017 — 11 pages.
- Fabian Peters, Bernd Raffelhüschen et Gerrit Reeker, Stiftung Marktwirtschaft (2017) — *Ehrbare Staaten? Update 2016 die nachhaltigkeit der öffentlichen finanzen in Europa* — n°137 de mars 2017 - 20 pages.
- OCDE (2016) — *Better Life* — Données extraites du site <http://www.oecdbetterlifeindex.org> le 1^{er} juillet 2017.
- Programme des Nations Unies pour le développement (2016) — *Rapport sur le développement humain 2016* — 312 pages.
- Klaus Schwab et Xavier Sala-i-Martin, World Economic Forum (2016) — *The Global Competitiveness Report 2016-2017* — 400 pages.
- Terry Miller et Anthony B. Kim (2017) — *2017 Index of Economic Freedom* — 492 pages.

CONTACTS POUR TOUTE QUESTION OU INTERVIEW

James Rogers (langue anglaise) james@institutmolinari.org

Cécile Philippe (langue française ou anglaise) cecile@institutmolinari.org

EN SAVOIR PLUS SUR L'ITEM

L'**Institut économique Molinari** (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation. Il vise à stimuler l'approche économique dans l'analyse des politiques publiques. Il s'est fixé comme mission de proposer des solutions alternatives et innovantes favorables à la prospérité de l'ensemble des individus composant la société. Il a été baptisé du nom de Gustave de Molinari, économiste et journaliste franco-belge, qui a œuvré toute sa vie à promouvoir cette approche.

L'IEM est une association dont la mission est de favoriser la liberté économique. Elle cherche à faciliter le changement en participant à l'émergence de consensus en faveur de la liberté économique, à montrer l'intérêt de l'échange et d'un monde moins réglementé et moins fiscalisé et à toucher le grand public pour affaiblir les idées reçues génératrices de statu quo.

L'IEM est une organisation à but non lucratif financée par les cotisations volontaires de ses membres : individus, entreprises ou fondations. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Contact : Cécile Philippe, directrice générale, cecile@institutmolinari.org

POUR DEVENIR DONATEUR DE L'IEM

Prénom : Nom :
 Adresse :
 Ville : Code Postal :
 Pays : Email :
 Téléphone : ☐ personnel ☐ mobile ☐ professionnel

Mon don

- ☐ Oui, je souhaite contribuer activement aux travaux de l'IEM et donner :
- ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ 1 000 € ☐ 2 500 € ☐ 5 000 €
☐ ou montant sur mesure :
- ☐ Je souhaite que cette contribution soit :
- ☐ mensuelle ☐ trimestrielle ☐ semestrielle ☐ annuelle ☐ ponctuelle
 et débute le :

Ma méthode de paiement

- ☐ Veuillez trouver un chèque à l'ordre de l'Institut économique Molinari
☐ Je règle ma contribution par virement
IBAN : BE 20734008424356
BIC : KREDBEBB
 Merci de libeller le virement : « Donation IEM »

Signature : Date :

Commentaire (facultatif) :

Merci de retourner ce document, accompagné le cas échéant d'un chèque si vous avez opté pour ce mode de paiement, à l'adresse suivante :

Institut économique Molinari
 Avenue de Fré 139/53-54
 1180 Bruxelles
 Belgique

Cécile Philippe et toute l'équipe de l'IEM vous remercient pour votre contribution.